Ephémères

N°214– Juillet/Août 2016

CREPAN
Comité Régional d'Etude pour l'Aménagement et la Protection de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie
74 Boulevard Dunois 14 000 Caen – Tel : 02 31 38 25 60 - crepan@gmail.com
site : www.crepan.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

Editorial

CREPAN FNE

Intérêt général ou intérêt particulier?

Nous sommes régulièrement contactés par des personnes, réunies ou non en association, qui viennent chercher de l'aide pour faire annuler un projet près de chez elles : carrière, déchetterie, route, ….. et on peut parfaitement les comprendre, qui a envie de cela près de chez soi ? Pourtant chacun reconnait qu'il utilise ou utilisera les services rendus par ces installations mais plus loin, moins visibles, ce serait mieux. Le vocable anglais attaché est « Nimby » (Not In My Back Yard), le vocable français est « PUMA » c'est-à-dire « Peut-être Utile Mais Ailleurs » ….

Quelle doit être la position d'une fédération comme la nôtre ? Accueillir toutes ces demandes tout à fait compréhensibles pour le cadre de vie des locaux ou garder une vision globale : bien que nous travaillions beaucoup à la réduction des déchets, on produit toujours beaucoup de déchets et il faut bien les mettre quelque part, jusqu'à récemment, on utilisait 20 kg de cailloux / habitant et par jour (si, si 20kg !), là aussi des efforts sont faits et doivent être amplifiés mais en attendant on arrête tout ? L'exemple en cours et le plus flagrant est la question des éoliennes, tout le monde est en faveur du développement des énergies renouvelables mais pas dans mon paysage ! On fait quoi ? On poursuit le nucléaire gentiment jusqu'à l'explosion ou la ruine ?

Schizophrènes, nos associations ? Certainement, d'autant que si nous voulons être reconnues comme fédération d'associations et être agréées pour participer officiellement au débat public sur les sujets environnementaux, nous devons pouvoir démontrer que nous réunissons de nombreuses associations locales. Donc pas toujours facile de prendre le recul nécessaire pour se positionner sur des projets qui impactent clairement les populations locales, on essaie cependant car c'est le fondement de notre action, quitte à y perdre des plumes ! Claudine JOLY

Le Calendrier

Les ESCAPADES NATURE du CREPAN

- **Le samedi 27 août 2016 à Luc-sur-mer organisées et animées par le Crepan et Cécitix,**

Le thème : « La jetée des pêcheurs de Luc-sur-Mer, histoire, flore et faune »
Le contenu : Observations tactiles et visuelles sur 500 mètres – prévoir 2h00
Rendez-vous à 15h devant l'office du tourisme de Luc-sur- Mer, place du Petit Enfer
Gratuit - Adapté au handicap visuel - Infos auprès du Crepan au 02 31 38 25 60

- **Le samedi 1er octobre 2016 au Jardin des plantes de Caen, organisées et animées par le Crepan, Cécitix et le Jardin des Plantes**

Le thème: « Mousses lichens et fougères au Jardin des plantes…petits mais très importants, comment vivent-ils, se reproduisent-ils ? Spores pour tous ! »
Le contenu : Observations visuelles et tactiles, dans le jardin puis en salle – prévoir 2h00.
Rendez-vous à 14h30 devant l'entrée principale du Jardin des plantes de Caen, place Blot. Adapté au handicap visuel – Gratuit - Infos au 02 31 38 25 60, réservations au 02 31 30 48 38

Réseau éducation Trente BPZ

Retour sur 30 PBZ : 2013-2016

Récapitulation des 30 PBZ passés, créés et animés par moi, avec la participation du professeur de biologie marine Francis BENARD, co-fondateur du CREPAN. Du PBZ n°1 en mai 2013 au PBZ n°30 en juin 2016, selon la formule : une heure sur la **plage** à marée basse à la découverte de la laisse de mer du moment, une heure dans un **bar** proche pour un bilan avec les récoltes et des documents complémentaires sur le thème de la sortie, ou **zoom**. Les sorties sont adaptées aux participants aveugles.

Les **mollusques** ont fait l'objet de 9 sorties, avec les pourpres, les crépidules, les grains de café (gastéropodes), les huîtres et couteaux (lamellibranches) et 3 séances plus générales sur les gastéropodes, les bivalves et les céphalopodes, plus une sur leur classification. Pour d'autres groupes, une seule sortie, avec les crustacés (balanes), les échinodermes, les bryozoaires, les éponges. Dans ces trois derniers cas, nous avons comparé les espèces actuelles et les fossiles. Des amis de l'association Géo-paléo-archéo de Houlgate ont contribué à l'étude des fossiles observés ou récoltés. A Pâques 2014, le PBZ a été dédié aux **œufs de la mer.**

Les **algues** ont fait l'objet de deux sorties, avec les algues comestibles (dégustations !) et les diatomées des vases salées, pour un PBZ avec microscopes, piloté par Michel HORN, spécialiste.

Des PBZ géologiques ont permis d'étudier les **galets** de différentes origines, de zoomer sur les silex et de s'interroger sur les galets percés : par quoi ou par qui ?

Plusieurs sorties ont présenté **l'écosystème** « laisse de mer » et se sont intéressées à la répartition des êtres vivants sur des supports qui les accueillent, comme des quais et jetées.

Deux **expositions** ont été visitées à la Maison de la nature et de l'estuaire de Sallenelles, « Sur la plage abandonnée » et « Debout les vaches la mer monte ».

Nous nous sommes aussi interrogés sur les forces qui animent les **marées**, avec les explications du professeur Claude ROCHE, mathématicien.

Le PBZ n°31 annonçait « ce que la mer nous LAISSE voir de ses secrets ». ..ce qui est extraordinaire avec ces épaves , c'est le contraste entre l'aspect « déchets » a priori peu attractif, et toutes les découvertes qu'on y fait à chaque sortie, permettant de voir autrement les êtres vivants dont c'est l'habitat ou le plus souvent des restes qui permettent, après enquête, de reconstituer toute la biodiversité marine qui échoue à nos pieds.

Parole de participant : avec les PBZ je ne vois plus les laisses de mer comme avant, je m'arrête, j'observe, et la promenade est bien différente.

En hiver nous avons parfois été saisis par le froid et le vent (bar bienvenu) mais sur les 30 PBZ pas un seul ne s'est déroulé sous la pluie. Nous continuons !

Annick NOEL

La liste des 30 PBZ est en ligne sur le site Internet du Crepan : www.crepan.org

Réseau biodiversité — Concours des prairies fleuries 2016

Concours des prairies fleuries sur les marais de la Dives

Toujours dans l'objectif de valoriser les prairies humides et le travail des éleveurs sur le territoire des marais de la Dives, le CREPAN a pu de nouveau animer cette année, grâce au soutien local de la DREAL (Ministère de l'Ecologie), le concours des Prairies fleuries. Pour rappel, ce concours est porté par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et il valorise l'agriculture en récompensant le savoir-faire et la technicité des agriculteurs. Ainsi, le jeudi 16 juin le jury d'experts a noté 4 agriculteurs des marais qui ont inscrit leur parcelle sur la base du volontariat.

Le jury était composé de Catherine Zambettakis du Conservatoire Botanique National, Julien Poincheval professeur d'agronomie au lycée agricole le Robillard, Eric Dufour apiculteur de l'Abeille Normande du Calvados, Denis Avondes photographe animalier des Amis des Marais de la Dives et Joël Gernez administrateur du CREPAN. Participaient aussi à cette journée en tant qu'observatrices spécialisées dans les zones humides : Estelle Mavoka-isana de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières et Isabelle Legrand de l'Agence de l'Eau Bocage Normand. Ainsi, à l'aide de la fiche de notation nationale, ils ont pu noter le 16 juin dernier les parcelles des agriculteurs inscrits : Monsieur Gaugain, Monsieur Bayet, Madame Lelievre et Monsieur Maillard. Ce groupe d'agriculteurs offrait un panel représentatif des marais puisque nous avions deux éleveurs sous label biologique (dont un ayant inscrit une prairie difficile à gérer pour avoir des conseils), un GAEC de 3 associés et un éleveur de chevaux.

De plus, il est important de préciser que le Concours Général Agricole (organisateur du concours national) a choisi les marais de la Dives pour s'immerger dans un concours local. Lors de cette journée nous avons donc reçu Benoît Tarche Commissaire Général du Concours Général Agricole, Vincent Fourcade animateur du concours national et une équipe de tournage. En effet, un film a été fait sur cette journée et vous pouvez le retrouver sur la plateforme d'hébergement Youtube en tapant « concours des prairies fleuries ».

Au terme de ce concours, des prix seront distribués aux lauréats pour les remercier de leur participation lors de la fête du miel de Dozulé le 4 septembre. Ainsi, pour connaitre le grand gagnant, le CREPAN vous invite le 4 septembre à Dozulé pour participer à la remise des prix, vous pourrez rencontrer les agriculteurs et les acteurs du concours.

Julien BENOIST

Réseau énergie — Démantèlement centrales nucléaires

Démantèlement centrales nucléaires : EDF veut reporter de plusieurs décennies !

Jeudi 2 juin 2016, l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) rend publique la demande d'EDF dans cet objectif.
Pour EDF les motifs sont techniques : changement de méthode de démantèlement, abandon de la technique reconnue jusqu'alors opérée sous l'eau qui constitue une barrière naturelle contre la radioactivité au profit d'une autre technique dite « sous air »…
Problème ces technologies ne sont pas maîtrisées ce qui recule d'environ 60 ans les échéances !
Par ailleurs aucune solution satisfaisante n'apparaît quant au stockage des déchets nucléaires et là encore EDF cherche à gagner du temps.
Et si encore une fois, nous étions devant la preuve manifeste que l'énergie nucléaire échappe à la maîtrise de ceux qui l'ont mise en œuvre ?
Coûts trop élevés, techniques trop sophistiquées, traites tirées sur la vie des générations futures, ambitions prométhéennes de scientifiques qui vivent sur une autre planète, l'industrie nucléaire nous menace alors qu'elle se présente à nous comme un outil de confort et de bien être social.
L'ASN et les pouvoirs publics emporteront la décision finale après des débats interminables.

Anne-Marie Duchemin
(D'après un article du Monde daté du 4 juin 2016 signé Denis Cosnard)

Conversation n°7

Et demain, que respirerons-nous ?

Santé de la reproduction : les pesticides respirés à faible dose mais de manière chronique sont suspectés d'affecter la santé, notamment reproductive de l'Homme (et d'un nombre croissant d'espèces animales et végétales). **La dose est le produit d'une quantité par une durée d'exposition.**

On connaissait déjà les effets délétères de nombreux métaux lourds ou de produits chimiques qualifiés de « leurres hormonaux ou mimétiques hormonaux ». Il semble aussi que les polluants les plus courants puissent avoir des effets sur la fertilité.

Selon une métaanalyse récente d'études internationales (de Pologne, République tchèque, Brésil, États-Unis), les polluants communs de l'air auraient aussi un impact sur différentes étapes de la reproduction humaine masculine et féminine (gamétogénèse, conception, développement intra-utérin, naissance, épigénétique).

Législation, accords internationaux, OMS, Programme REACH

Prolifération de nouvelles molécules

Un organisme américain, Chemical Abstracts, qui dépend de la Société chimique américaine, répertorie de longue date les molécules existantes : plus de 37 millions à la mi-2008, et leur nombre augmente de façon exponentielle au fil des années.

Quelles sont les raisons de cette prolifération ? Les facteurs responsables sont la démographie, la croissance économique et l'élévation du niveau de vie, la réglementation sur les brevets, ainsi que le manque d'imagination de certains chercheurs.

La règlementation survient à son tour

Elle s'inscrit dans cet arrière-plan de méfiance, voire de peur. S'y ajoute un contexte politique. Les mouvements de protection de l'environnement, les Verts, les militants des énergies alternatives, ceux du développement durable, d'une agriculture organique... forment une coalition favorable à une stricte surveillance de l'industrie chimique, pour l'empêcher de nuire à la santé des populations.

D'anciens polluants rémanents s'accumulant comme les pesticides anciens : DDT, 24D.

Bien qu'interdits d'utilisation, ils sont chimiquement très solides et très protégés par les trusts de la chimie qui mettent au point des substituts dont ils font eux-mêmes les tests (les néonicotinoïdes) et dont un ministre s'oppose à son "interdiction brutale" par les parlementaires. Les abeilles lui seront reconnaissantes.

De nouveaux corps : les nanomatériaux et nanoparticules

Nanoparticules de l'ordre de quelques nm sont des grains permettant de donner aux substrats (étoffes, papier, peau, pommades) des propriétés nouvelles (hydrofugation, antiodeurs, bactéricide, bronzage…), sans que l'on n'en sache ni le mode de pénétration, ni les effets secondaires.

Nanomatériaux (grains, sphères, tubules, fibres…) destinés à former des objets de grande taille (éléments de carrosserie, ailes d'avion, raquette…, ou à servir de vecteurs pour l'introduction spécifique de médicaments au contact de cellules cibles

De nouvelles formes d'origine biologique de graines de pollens éclatent par l'action des polluants (Hydrocarbures, COV) et libérant des allergènes nouveaux (rhume des foins)

Coûts du préjudice en santé environnementale

Les pollutions urbaines et routières de l'air ont un coût social et sanitaire important (mort, maladies, allergies, mal-être, etc.).

À titre d'exemple, pour l'Europe, selon l'AEE la pollution de l'air causait au tout début du XXIe siècle (vers l'an 2000) environ 100 millions de jours de congés maladie par année et 350 000 décès prématurés dans l'Union européenne. Selon l'AEE toujours, dix ans plus tard le nombre de véhicules et de kilomètres parcourus avaient tant augmenté qu'en dépit des progrès faits par les carburants, et motorisations, « la pollution due à la circulation reste nocive pour la santé dans de nombreuses régions d'Europe » ; pour un coût (publication 2013) approximativement estimé à 100 milliards d'euros, dont près de la moitié (45 milliards d'euros/an82) serait due aux seuls camions.

L'industrie a aussi une responsabilité : En 2009, malgré de nombreux efforts et le règlement REACH, les 10 000 établissements considérés comme les plus polluants d'Europe ont selon l'AEE « coûté aux citoyens de 102 à 169 milliards d'euros »83, dont la moitié (de 51 à 85 milliards d'euros) est due aux 191 établissements les plus polluants parmi ceux-ci.

Les coûts épidémiologiques et écoépidémiologiques futurs seront peut-être élevés, dont ceux liés à l'effet de serre. Leurs causes sont dans le passé récent, et contemporaines, mais ces coûts seront à la charge des générations futures.

L'«Agence Nationale de Veille Sanitaire (ANVS) y veille.

Professeur Francis BENARD

Réseau eau — Conseil de l'estuaire de la Seine

29 juin 2016 : 1er Conseil de l'Estuaire de la Seine en format « Normandie »

Conseil introduit par Mme Nicolle Klein, préfète de la région. Madame la Préfète souligne que l'estuaire est d'une importance stratégique pour la région et qu'il le sera encore plus à l'avenir.
Les grands projets portuaires maritimes : agrandissement du chenal jusqu'à Rouen pour de plus grands navires de transport de céréales principalement, aménagements au Havre pour le transport de conteneurs, amélioration de la relation ferroviaire avec les ports.

Souci affiché du respect de l'environnement naturel : 1450 espèces recensées, restauration des espaces écologiques, lutte contre certains polluants notamment des micropolluants, déplacement des zones de clapage… Prospective établie par le SDAGE pour la période 2016-2021 : actions d'amélioration des eaux et des sols de l'estuaire, plan micropolluants, plan Eco-phyto pour réduire les pesticides, analyse de l'impact de l'élévation des eaux de mer sur les berges de l'estuaire.
Focus sur la réserve nationale de l'estuaire: troisième plan de gestion et étude des fonctionnalités écologiques des parcelles de l'estuaire aval, péril des roselières.
Nous avons entendu citer les mots d'ordre : éviter, réduire, compenser et renaturer. A voir dans quelle mesure ils seront appliqués. Sur tous ces points, ce sera aux associations, notamment celles de la future confédération FNE-Normandie de continuer courageusement à jouer leur rôle de vigie, cet estuaire est effectivement d'une importance capitale pour l'environnement de la région et il a déjà beaucoup souffert.

Rapporteur A. Lerch

Réseau agriculture / Biodiversité — Round-up

Le 20 juin dernier, l'ANSES en charge maintenant pour la France de l'Autorisation de Mise sur le Marché des pesticides, a retiré les autorisations de 132 produits contenant à la fois du glyphosate et un adjuvant la POE-Tallowamine (produit chef de file bien connu sous le nom de Round Up), enfin ! Depuis combien de temps, l'alerte a-t-elle été donnée sur ces produits ? Il a fallu plusieurs années bien sûr pour voir ce retrait dans les faits. Cependant pas de retrait des produits à base de glyphosate seul ou avec d'autres adjuvants, pourtant la molécule en elle-même est indiquée cancérigène dans certaines publications et un adjuvant, quel qu'il soit n'est-il pas conçu pour augmenter l'efficacité (et souvent parallèlement la toxicité) de la molécule de base ? Donc à quand le retrait total des produits à base de glyphosate ? Mais bon, réjouissons nous de cette décision quand même.

Néonicotinoïdes : La loi sur la biodiversité indique que les produits à base de néonicotinoïdes (produits très problématiques pour les abeilles et la faune aquatique) seront interdits à partir de 2018 sauf dérogation … Un grand pas qui doit cependant être conforté par un avis en cours de l'ANSES sur la faisabilité des substitutions et un avis de l'Europe sur la réglementation tendant à homogénéiser les autorisations sur l'ensemble du territoire de l'UE en particulier pour les semences traitées. Donc contents du résultat d'une lutte acharnée et pluriannuelle des apiculteurs et des associations de protection de l'environnement ? A suivre de très près avant de se réjouir vraiment.

Claudine JOLY

Réseau énergie — Eoliennes

Des éoliennes dans la forêt de la Lande Pourrie

La *Société Vents d'Oc Centrale d'Énergie Renouvelable 16* a en projet la construction et l'exploitation d'un parc éolien dans la Manche comprenant 6 éoliennes, 4 sur la commune de Saint-Georges-de-Rouelley et 2 sur la commune de Ger, d'une puissance unitaire prévisionnelle de 3 MW.
Trois éoliennes seraient implantées directement dans la forêt de la Lande Pourrie et trois autres à moins de 100 mètres de lisières forestières ou de haies.
A proximité du projet, la présence de populations de plusieurs espèces de chiroptères (Grand et Petit Rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées et Murin Bechstein) a conduit à la reconnaissance d'un site d'hibernation important au titre du réseau européen **Natura 2000** sous le nom « anciennes mines de Bion et de Barenton ».
L'étude d'impact, dont les insuffisances et lacunes sont frappantes, en particulier concernant l'état initial des populations de chiroptères, conclut à un impact fort du projet en raison de la consommation d'espace, de la destruction d'habitats et d'un dérangement des chiroptères et de certaines espèces d'oiseaux comme le Courlis cendré, nicheur rare en Normandie.
Dans ce cas, le porteur du projet aurait dû rechercher un site d'implantation moins impactant pour la faune sauvage présente sur le site.
Le CREPAN, le GMN, le GONm, le GRAPE et Manche-Nature avaient, au cours de l'enquête publique, déposé des avis allant tous dans le sens d'une opposition au projet.
Le 13 mai 2016, le Préfet de la Manche, suivant l'avis du Commissaire-enquêteur, a délivré une autorisation d'exploiter ces 6 éoliennes.
N'ayant pas été entendus au cours de l'enquête publique et afin d'empêcher la réalisation de ce projet, le CREPAN, le GMN, GONm, le GRAPE et Manche-Nature n'ont pas d'autre choix que d'engager un recours contentieux contre cette autorisation devant le Tribunal Administratif de Caen.
Loin de traduire une opposition de principe à l'énergie éolienne, ce recours s'inscrit dans une opposition ponctuelle, au cas par cas, après étude détaillée de l'ensemble des éléments du dossier. Si l'énergie éolienne doit être développée, ce développement ne peut aller à l'encontre de la préservation de la biodiversité et du respect de la législation environnementale.

Charline David (juriste en service civique au CREPAN)

En savoir plus : article en ligne sur le site internet du CREPAN

Réseau biodiversité — SNCF

A l'heure où les collectivités vont être contraintes à une réduction drastique de l'usage des pesticides, où beaucoup de particuliers ont compris qu'il ne fallait plus les utiliser, la SNCF ne donne pas l'exemple avec un usage démesuré d'herbicide le long de la voie Caen – Rennes grillant des arbres sur plusieurs mètres de haut (cf photo). Nous avons été sollicités par de nombreux usagers de la ligne, un courrier CREPAN de demande d'explications est parti au responsable SNCF. Comme dans d'autres secteurs, il faudra bien trouver une solution pour passer à l'entretien mécanique là aussi. A suivre.

C. JOLY